

Versions "prouvoise" (certain a pu en d'autres)

CR → jamais validé
Pas d'autre rédigé

Fil miz à Sandy Jacquet
le 2/3/07

**Commission locale d'information et de surveillance
De Néry – Saintines**

Relevé de conclusions de la réunion du 6 juillet 2006

La CLIS du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines s'est tenue le 6 juillet 2006 en sous-préfecture de Senlis, sous la présidence de M. Aïssou, sous-préfet de Senlis.

La liste des participants est jointe au présent relevé de conclusions.

M. Aïssou indique qu'il a souhaité maintenir cette réunion et ce malgré le retard pris dans le chantier, notamment pour expliquer les raisons du retard. Suite au courrier du président de l'association des riverains de la décharge demandant à être informé au même titre que les élus sur l'avancée des travaux, M. Aïssou explique qu'il a demandé lors de la dernière réunion à l'Ademe de communiquer toutes les informations utiles sur l'avancée du chantier aux élus. Il confirme son souhait que les élus centralisent l'information et la redistribuent à leurs administrés et aux associations. Les associations sont des partenaires membres de la CLIS, instance de discussion entre les élus, les experts, les différents services de l'Etat et l'Ademe.

1 - Avancement des travaux :

a- Les raisons du retard :

M. Philippe, chef du département sites et sols pollués de l'Ademe explique les raisons du retard du chantier qui avait déjà été évoqué à la CLIS de janvier. Le retard porte sur la réalisation des travaux de drainage. L'entreprise Brézillon a identifié des problèmes de tassement du sol plus importants que ceux déjà pris en compte en raison de la structure du terrain. De janvier à février, l'Ademe a examiné avec l'entreprise l'ensemble des dispositions à prendre pour résoudre ce problème. La solution retenue consiste en un pré-tassement avec apport de remblais, modification des collecteurs, puisards de relevage. Une fois cette solution retenue l'Ademe a informé les élus. Ensuite, ses services ont procédé à d'âpres et longues discussions financières avec Brézillon et Züblin pour prendre en compte le sur-coût de ces travaux. Ces discussions n'ont aboutie qu'à la fin du mois d'avril, car il a fallu trouver une solution équilibrée, compte tenu du budget de l'Ademe établie pour cette mission. Enfin, l'Ademe a rédigé les avenants aux marchés qui sont partis signés de l'agence fin juin.

b- le planning prévisionnel :

Mme Bajeat, Ademe, présente le planning prévisionnel des travaux annexé au relevé de conclusions. Les travaux doivent redémarrer le 17 juillet 2006, par la mise en place d'une station par Véolia. Brézillon doit intervenir pour effectuer le branchement sur les canalisations. La RD 98 doit être fermée en août pour mettre en place la plate-forme de pré-tassement pendant un mois sur la zone la plus polluée. Des fossés ceintureront le site pour récupérer les eaux qui seront filtrées avant leur rejet dans l'Automne. En octobre –décembre, les travaux de drainage auront lieu, et en janvier-mars, la station de traitement fonctionnera.

M. Janiak, maire de Béthisy saint-Pierre demande la date de réouverture définitive de la RD 98 car il a besoin d'effectuer des travaux dans sa commune qui vont entraîner la fermeture de la route et une déviation devra être mise en place par la RD 98. Il craint de perdre les subventions obtenues en cas de nouveau retard sur les travaux.

M. Philippe indique que la RD 98 sera réouverte à la circulation en janvier 2007. Le Sous-préfet insiste sur ce point pour que les délais soient respectés.

M. Picart, maire de Néry évoque le problème du transport des céréales pendant la moisson et la campagne betteravière si la RD 98 est fermée à la circulation. Le sous-préfet propose de décaler la date de fermeture de la route au 15 août pour laisser le temps aux agriculteurs de faire la moisson. A la mi-septembre, pendant la campagne betteravière la route sera réouverte.

M. Braudeau, président du ROSO remarque que les travaux n'avancent jamais selon les plannings prévisionnels remis en réunion. Il estime que les experts auraient pu prévoir le problème des tassements car ce site est un marécage. M. de Marsily, expert lui répond qu'il a raison sur le fond, mais le problème est le suivant : l'entreprise qui a fait l'étude n'est pas la même que celle qui fait les travaux, et cette dernière estime que pour des raisons de sécurité, elle ne peut pas faire les travaux tel que l'a présenté l'étude. En fait, il s'agit d'un conflit d'expertise où l'on peut penser que l'entreprise profite de la situation. C'est pourquoi, l'ADEME a été extrêmement vigilante et a dû négocier à maintes reprises avec les entreprises. Le comité d'expert a été amené à émettre un avis sur la solution retenue. Le sous-préfet annonce qu'il effectuera une visite du site entre le 17 juillet et le 30 juillet pour vérifier que les travaux ont repris. Il engage les associations et les élus à l'accompagner.

2- Surveillance des eaux :

M. de Marsily présente les résultats de surveillance des eaux relevés sur les piézomètres. S'agissant des captages d'eau potable, les experts ont souhaité effectuer des mesures plus fréquentes. Elles sont désormais trimestrielles afin d'avoir un suivi plus pertinent. Les résultats sont satisfaisants et bien en dessous des normes. Un point demande à être revu sur la teneur en chlorure sur le piézomètre 3, en effet on observe une forte variation des chlorures. C'est une mesure à prendre avec précaution qui devra être revue à la prochaine CLIS. Les autres mesures réalisées montrent des variations moyennes qui peuvent s'expliquer par la fluctuation saisonnière de la pluviométrie. En conclusions, M. de Marsily remarque l'absence d'éléments particuliers mettant en évidence une anomalie.

3- Questions diverses :

Une question est posée sur les risques encourus par des enfants ou promeneurs circulant sur le site. Mme Bajeat indique que pendant la période des travaux, le site est clôturé afin d'éviter les accidents de chantier. Mme Montero, DRIRE indique que des études ont montré qu'il n'y a pas de risque sanitaire pour un promeneur occasionnel sur le site.

Le Sous-Préfet,

Abdel AÏSSOU